



COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES
171 Place Claudius Luiset - 74330 SILLINGY
Tel : 04.50.77.24.04 - Fax : 04.50.77.72.80

Madame, Monsieur,

Il vous est possible de régler vos factures d'eau (estimée et solde) par prélèvement automatique à l'échéance.

Ce mode de règlement ne requiert qu'une seule condition : être titulaire d'un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne domicilié en France.

Ce contrat de prélèvement sera renouvelé automatiquement d'année en année, sauf demande contraire de votre part.

Attention, en cas de changement de coordonnées bancaires, merci de bien nous en informer afin d'éviter des rejets de prélèvements.

Une facture vous sera envoyée au préalable, vous informant de la date et du montant du prélèvement.

Pour bénéficier du prélèvement automatique à l'échéance, veuillez bien compléter les zones bleutées du formulaire ci-dessous, et de le retourner dûment daté et signé à la Communauté de Communes Fier et Usse, accompagné d'un RIB, RIP ou RICE.

X-----

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (réservée à l'administration)

Grid for reference number: 2 0 1 4

En signant ce formulaire, j'autorise LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES.

Désignation du titulaire du compte à débiter: Nom, Prénom, Adresse, Code Postal Ville

Désignation du créancier: COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES, 171 place Claudius Luiset, 74330 SILLINGY

Désignation du compte à débiter: IBAN, BIC

Identifiant créancier SEPA: FR20 ZZZ 485 911

Type de paiement: Paiement récurrent [X] Paiement ponctuel []

Fait à, Le

Désignation de l'établissement teneur de compte: Nom, Adresse

Signature du titulaire du compte à débiter

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.